

l'an deux mil vingt-cinq
le deux décembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHERET, COSTEDOAT,
EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, GILLMANN, LE MOING,
MILON, MUNIER

Date de convocation
27 NOVEMBRE 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme CHARIERAS a donné procuration à Mme FLOHIC
M. CZEPCZAK a donné procuration à M. BONY
M. DIOP a donné procuration à M. MUNIER
M. LAMIRAL a donné procuration à Mme FOUILLOT
M. PASSET a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA
Mme RANCE a donné procuration à M. LE MOING
M. SANTINHO a donné procuration à M. COSTEDOAT

**Date d'affichage
de la convocation**
27 NOVEMBRE 2025

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
8 DÉCEMBRE 2025

M. COSTEDOAT a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 12

Votants 19

**OBJET : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses
d'investissement avant le vote du budget primitif**

Mme la Maire présente les lignes budgétaires où il serait souhaitable que l'Assemblée l'autorise à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, à hauteur du quart des crédits inscrits au budget 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Considérant que le budget primitif 2026 ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique,

Considérant qu'il convient d'ouvrir les crédits en investissement afin de pouvoir mandater les factures d'investissement,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Opérations	Chapitres budgétaires	Articles budgétaires	Crédits ouverts en 2025 (en €)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses (dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2025) – en €
Opération 37	21	2131 2135 2184	85 000.00 8 000.00 6 750.00	21 000.00 2 000.00 1 600.00
Opération 50	21	212 2138 2188	227 250.00 30 000.00 6 500.00	56 000.00 7 500.00 1 600.00
Opération 52	21	212 2151 2152 21538	145 000.00 13 750.00 16 250.00 225 000.00	36 000.00 3 400.00 4 000.00 10 000.00
Opération 58	21	212	25 000.00	6 000.00
Opération 67	21	2188	7 500.00	1 800.00

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 8 décembre 2025

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
Thomas COSTEDOAT

Mis en ligne le 08/12/2025 à 14h53

REÇU EN PREFECTURE
le 08/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20251202-DCM2025_054